

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'ASSOCIATION BELLE GARDE

Lundi 4 février 2019, Maison des Associations à Gondrin

30 adhérents présents ou représentés ont assisté à cette Assemblée. Le quorum étant atteint, elle peut valablement délibérer sous la direction collégiale du Conseil d'Administration. Tous les votes s'effectueront à main levée.

- A 14h15, ouverture de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE qui modifie l'article 7 des statuts : « L'association BELLE GARDE est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale et renouvelable par tiers chaque année. L'administration de l'association reste collégiale et est assurée par le Conseil d'Administration dans son ensemble. »

Après les questions des adhérents, cette délibération est votée à l'unanimité.

- A 14h30, ouverture de l'ASSEMBLEE GENERALE.

Respectant l'ordre du jour de la convocation, Marianne Sauldubois, commence par la lecture du rapport moral et d'activité : bilan de l'année, orientations, projets, vie de l'association.

Il est suivi par le rapport financier, lu par Janine Baumann. BELLE GARDE ayant une situation saine et équilibrée, décide de ne pas demander de subvention à la municipalité. Une aide de 500 euros est proposée pour «Les amis de Tonneteau » dans le cadre de la restauration de la chapelle du parc.

La cotisation 2019 est maintenue à 15 € pour les adhérents et 100 € pour les membres bienfaiteurs. Ces cotisations feront l'objet d'un reçu fiscal nominatif ; il reprendra la totalité des sommes versées en 2019.

Le Conseil d'administration est renouvelé pour 6 membres : J. Baumann, M. Gerderes, F. Leblanc, J. Mousquey, J. Palladin et M. Sauldubois. Ils sont élus pour 3 ans.

Ces 4 délibérations, après les questions des adhérents, sont votées à l'unanimité.

Janine Palladin présente ensuite les projets 2019 : Le panneau de la Maison des Associations, la situation des lavoirs, le site de Saint André, le renouvellement du circuit de mémoire, la situation de Bernard de Pardaillan et les 10 ans de BELLE GARDE. Tous ces sujets ont été développés dans le dossier de l'Assemblée Générale remis en début de séance et disponible sur notre site. Malheureusement, l'absence d'un représentant de la Mairie n'a pas pu faire avancer la discussion car nombre de ces thèmes requièrent un avis de la municipalité.

Josiane Mousquey suit avec l'agenda 2019 : réunions mensuelles, visites programmées pour le 1<sup>er</sup> semestre et les 10 ans de BELLE GARDE. Cet anniversaire sera fêté les 15 & 16 juin 2019 avec une exposition photos ; un certain regard qui nous fera remonter l'histoire de ces 10 années d'activité. Le programme détaillé sera proposé prochainement et nous invitons, d'ores et déjà, tous ceux et celles qui ont partagé un peu de leur temps avec BELLE GARDE, à réserver ces dates dans leur calendrier.

En fin d'assemblée, le couvent s'est invité dans les questions diverses. L'édito du dernier GONDR'INFO a suscité de nombreux commentaires. Il y a 10 ans, c'était l'élément du patrimoine gondrinois, moteur de BELLE GARDE. L'évolution de son devenir nous intéresse mais, en l'absence d'un représentant de la Mairie, les questions de l'assemblée sont restées sans réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

L'Assemblée s'est terminée autour des traditionnelles crêpes arrosées d'un verre, offert par Carol Fraser, gondrinoise d'adoption qui vient d'obtenir la nationalité française.